



## DECISIONS

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions prises par délégation confiée par le Conseil municipal en date du 06 juillet 2020

Date	numéro	libellé
26/11/2020	EC-2020-DM01	Reprise d'une concession au nouveau cimetière pour un montant de 125.84 €
01/12/2020	Fi-2020-DM36	Emprunt pour un montant de 940 000 € auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes pour le financement de la première phase de réhabilitation du barrage
07/12/2020	Fi-2020-DM35	Avenant au contrat de maintenance des photocopieurs des écoles à AVENIR BUREAUTIQUE pour une durée d'un an aux tarifs : redevance copie couleur : 0.047 € HT, copie noir et blanc : 0.0049 € HT
10/12/2020	Fi-2020-DM37	Contrat de prestations de services pour le logiciel de la bibliothèque à DECALOG pour un montant annuel de : hébergement de la plateforme pour 418.87 € HT et maintenance des logiciels décalog SIG et portail E : 1 047.19 € HT
15/12/2020	EC-2020-DM02	Vente d'une concession au nouveau cimetière pour un montant de 330 €
17/12/2020	MPPA-2020-DM34	Marché de prestation pour l'entretien du tractopelle pour une durée de 3 ans pour un total de 1 750 heures pour un montant de 6 125 € HT avec les conditions particulières (forfait de déplacement : 118 € HT, taux horaire main d'œuvre de réparation : 87.80 € HT, taux horaire main d'œuvre de diagnostic : 99.50 € HT).
17/12/2020	ASSU-2020-DM21	Indemnité d'assurance de 248.83 € par la MAE au titre d'une vitre brisée par un élève élémentaire du Huit Mai le 24/09/2020